

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24- 140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

Secrétaire : Mme DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-141 Convention de financement pour l'accompagnement à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Corner Normand / Tiers-lieu commerçant de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

16 DEC. 2024

16 DEC. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-141-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception en préfecture : 16/12/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-141-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

N° 24-141
CONVENTION DE FINANCEMENT POUR
L'ACCOMPAGNEMENT À UN APPEL À
MANIFESTATION D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DU
CORNER NORMAND/TIERS-LIEU COMMERÇANT DE
LOUVIERS

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers est engagée dans le programme Action Cœur de Ville (ACV) depuis le 1^{er} octobre 2018, avec la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

À ce titre, elle bénéficie d'un soutien technique et financier de la Banque des Territoires pour la création d'un tiers-lieu commerçant, aussi appelé *Corner normand*.

Elle a ainsi financé des études de programmation et de faisabilité du tiers-lieu (étude initiale et marché complémentaire) entre janvier 2021 et octobre 2024 pour un montant total de 27 418,75 €.

Entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2024, la Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier le futur exploitant des locaux constituant le tiers-lieu commerçant. Pour rappel, ces locaux sont situés au 14 et 16 rue du Général de Gaulle à Louviers.

Dans le but d'opérer la sélection, la Ville a souhaité se faire accompagner par une entreprise spécialisée (Creaspace) et par un cabinet d'avocats (Landots & Associés) dans le cadre d'une étude.

Ces deux sociétés ont accompagné la Ville dans la rédaction des pièces (règlement de consultation et projet de bail commercial notamment) de l'AMI et dans l'analyse des offres transmises.

Après négociation, la Ville a décidé de retenir l'offre de la société SAS URBAN CONNECT CORPORATION qui répond aux critères définis par la municipalité.

Actuellement, la Ville est en cours de finalisation des pièces contractuelles avec le futur preneur.

Dans la continuité de son soutien à ce projet, la Banque des Territoires a répondu favorablement à la demande de la Ville d'un co-financement de l'accompagnement de l'AMI.

La Banque des Territoires propose de cofinancer à hauteur de 50 % HT (soit 10 200 € de subvention) le coût de cette mission.

Pour permettre à la Ville de Louviers de bénéficier d'un co-financement de la mission, le Conseil municipal est invité à se prononcer en faveur du projet de convention, annexé à la présente délibération.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°23-069 du Conseil municipal de Louviers en date du 22 mai 2023.

Considérant le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Municipalité de développer l'attractivité du centre-ville de Louviers au profit des Lovériens et de faire rayonner la commune au sein de la Région Normandie,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant qui n'engendrera pas de modifications substantielles quant à l'équilibre général de la convention.

Adoptée par 26 voix pour 4 abstentions

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

